



Indice de référence des loyers

Par **celx**, le **06/08/2008** à **11:06**

Je suis locataire d'un appartement depuis août 2003, mon loyer était alors de 550 euros, évidemment sans les charges. Je souhaiterais savoir quel serait aujourd'hui le montant de mon loyer, avec les différentes augmentations de l'indice de référence des loyers suivant les années. Merci de répondre à ma question.

Par **coolover**, le **06/08/2008** à **21:48**

Bonjour celx !
Tout d'abord, sache que l'on applique l'indexation du loyer et l'IRL que si c'est expressément prévu à ton bail (Art. 17, Loi 06/07/1989).
Si c'est prévu, on applique donc le nouveau loyer chaque année selon la variation de l'indice.
Attention, car l'indice de l'IRL a été modifié en février 2008 et avant janvier 2006 c'est l'indice du coût de la construction qui était applicable.
Pour retrouver les indices et t'amuser à recalculer ton loyer, je t'invite à consulter les liens suivants :
- Pour l'IRL -> <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=35&type=1>
- pour l'ICC -> <http://www.insee.fr/fr/publics/default.asp?page=particuliers/indice-construction.htm>
Bon courage :)